

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2019

Le Mercredi 13 mars 2019 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence Madame Roberte LAJEUNESSE, Maire de la Commune

• **Présents :** Mesdames : Annie-Claude BOCQUILLON, Patricia DE BOISROLIN, Valérie DERVIN-FROIDEFOND, Roberte LAJEUNESSE, Monique MARTIN, Maguy TÉTARD.

Messieurs : Jacques COTTEZ, Jean-Jacques JANNÉ, Jean-Claude JARNY, Serge MACADRÉ, Daniel QUESNOT, Olivier ROBLET, Jean-Marc SCLAVON

• **Absences excusées :**

Alexandra ATANÉ, Magali MAGA DAL POS

• **Pouvoirs :**

Jacques COTTEZ a donné pouvoir à Roberte LAJEUNESSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire : Jean-Marc SCLAVON a été élu Secrétaire

Le Conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

Libellés des délibérations	Décisions des élus – le Conseil Municipal	VOTES
<p>Délibération n° 2019/08</p> <p>Modification du tableau des effectifs communal au 14 mars 2019 – création de poste</p>	<p>Poste d'adjoint d'Animation (CUI) Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, Le dernier tableau des emplois a été adopté par le Conseil municipal date du 11 décembre 2018, mais le recrutement d'un agent non titulaire (en CUI) pour exercer des fonctions d'Adjoint d'animation est nécessaire pour pallier au mieux au fort effectif d'enfants accueillis en cantine et en garderie ainsi que pour le remplacement d'agents en arrêt maladie Madame le Maire propose à l'assemblée, - La création d'un poste d'adjoint d'animation en CUI pour une durée d'un an. - Filière : Animation, Ancien effectif 5 Nouvel effectif 6 à compter du 14 mars 2019</p>	<p>Présents : 12 Pouvoirs : 1 Suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
<p>Délibération n° 2019/09</p> <p>Aide financière voyage scolaire</p>	<p>Suite à la suppression du CCAS par délibération 2018/59, le Conseil Municipal de la commune est sollicité à sa place par une administrée de Chierry demandant une aide exceptionnelle (pour son enfant scolarisé en 3^{ème}), aide préalable au financement d'une partie d'un voyage en Espagne de 4 jours, organisé par le Collège Jean Racine (départ le 20 mai 2019, coût total pour la famille = 360 €). Madame le Maire sollicite son conseil municipal afin de pouvoir régler une partie du voyage au Collège Jean Racine de Château-Thierry. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité pour une aide à haute de 100 €. Cette somme sera versée directement par virement bancaire. Cette décision d'octroi d'aide sociale sera notifiée au bénéficiaire et Collège de Château-Thierry afin d'être rendue exécutoire.</p>	<p>Présents : 12 Pouvoirs : 1 Suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
<p>Délibération n° 2019/10</p> <p>Règlement intérieur concernant la location de la Salle Polyvalente</p>	<p>Vu le projet transmis par la commission Travaux du 27 février 2019, qui a travaillé sur ce document, il est nécessaire de réviser le règlement intérieur de la salle polyvalente « La Maison du Parc » afin de fixer les règles applicables lors des locations et de réactualiser le « Livret du Locataire ». Ce règlement détermine, entre autre, les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préambule, • Accès réglementé • Désignation des locaux et des équipements • Capacité de la salle • Tarifs des locations • Annulation • Réservations et délais • Versement d'arrhes, du solde et de la caution • Etats des lieux (entrant et sortant) • Occupation et horaires d'utilisation • Assurance, responsabilités et sécurité • Législation • Consigne d'ordre public • affichage <p>Le règlement est consultable sur demande et dans le livret du locataire « salle polyvalente – maison du Parc »</p>	<p>Présents : 12 Pouvoirs : 1 Suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
<p>QUESTIONS DIVERSES</p>	<p>Roberte Lajeunesse, Maire communique les dates de l'ALSH de Printemps, qui sera le dernier géré par la Commune soit du 8 au 12 avril 2019. Daniel Quesnot, conseiller municipal, délégué aux travaux, dresse un rapide bilan d'avancement des travaux de la rue d'Etampes, évoquant les poses de canalisations et leurs raccordements, les bordures de trottoir et le coulage desdits trottoirs en béton désactivé qui s'effectuera la semaine prochaine (sauf intempéries). Il rappelle que des informations seront diffusées dans les boîtes des riverains pour les dispositions particulières à prendre concernant les entrées et sorties de leurs propriétés, en rapport avec la spécificité de ce type de revêtement. Serge Macadré, conseiller municipal, souligne que les trottoirs du parking situé dans la rue des Mariniers, servant de zone de stockage, sont fortement abimés. Il lui est répondu que l'entreprise en a bien pris conscience et remettra tout en ordre à la fin des travaux. Serge Macadré, président de l'Aolac, rappelle la tenue du Salon de peinture du week-end des 16 et 17 mars, enjoignant le conseil à s'y rendre et à diffuser largement l'information. Annie Claude Bocquillon, conseillère municipale, souhaite des informations sur l'avancement du projet des constructions intergénérationnelles de la rue des écoles. Mme le Maire indique que les actes pour les échanges de parcelles entre la commune et les trois personnes concernées sont signés. La signature définitive avec l'Opal devrait se faire dans le mois qui suit. Dates à retenir - Lundi 18 mars à 15 h Commission d'action sociale - Jeudi 4 avril à 17 h Vote du budget primitif caisse des écoles - Jeudi 4 avril à 19 h Vote du budget primitif de la commune</p>	

La séance est levée à 20H24



Le Maire,

R. LAJEUNESSE.